



RAPPORT DU TROISIEME TRIMESTRE 2017

0. INTRODUCTION.

Au cours du 3^{ème} trimestre de l'année en cours, l'APRODH a poursuivi ses actions de monitoring des cas de violation des droits humains dans toutes les 18 provinces du pays. L'Association cherche ainsi à continuer à donner sa contribution à l'amélioration du respect des droits humains au Burundi. Les stratégies spécifiques qui ont toujours été mises en œuvre restent bel et bien la communication et le rapportage au niveau interne, la diffusion de rapports périodiquement et le plaidoyer.

Toutes ces actions ne serviraient pas à grand-chose si elles ne pouvaient pas concourir à :

- la mise en place d'une base de données propre à éclairer les enquêtes et juridictions pour sanctionner, le moment venu, les différentes violations des droits humains au Burundi, et à
- la diminution progressive des cas de violation des droits humains.

Le présent rapport est le condensé de 3 rapports mensuels (Juillet - Août et Septembre 2017). Comme les rapports trimestriels précédents, il présente les différentes violations des droits humains relevées dans différentes localités du pays au cours de la période considérée.

Dans un premier temps, nous ferons une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu au cours des trois derniers mois ; ce qui permettra de faire une bonne appréciation de l'évolution de la situation des droits humains.

En deuxième lieu, nous mettrons en exergue tous les cas de violation des droits humains observés et recensés à travers les 18 provinces du Burundi au cours de la période considérée, en mettant l'accent sur les des cas d'atteinte au droit des droits - le droit à la vie et à l'intégrité physique-, les enlèvements et les disparitions forcées, ou les cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales de personnes ciblées. Les victimes sont généralement des présumés opposants au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Des membres des partis politiques de l'opposition et

des militaires et/ou des policiers ex-FAB sont également soumis aux mêmes traitements que les précédents.

Aussi, le nombre de personnes tuées ainsi que le phénomène de personnes retrouvées mortes presque quotidiennement dans des rivières ou dans des coins cachés, dénote une situation sécuritaire précaire qui ne diffère en rien de celle des trimestres précédents, et se pose comme une preuve irréfutable que le crime au Burundi prend une ampleur dangereuse.

Nous mettrons aussi en évidence différents cas recensés de justice populaire qui font suite à une situation d'impunité devenue permanente dans le pays.

A toutes fins utiles, nous tenterons de relever les auteurs ou les catégories d'auteurs présumés des différentes violations des droits des citoyens et donnerons des illustrations pour certains cas.

Dans un troisième temps, nous évoquerons les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants imposés surtout par les services du SNR et les jeunes militants du parti au pouvoir, les Imbonerakure à leurs concitoyens pour divers motifs.

Même s'il est devenu difficile de documenter de tels cas comme par le passé, eu égard à l'inaccessibilité des lieux où se commettent ces bavures, les quelques cas connus ont été mis en exergue pour servir de preuve de l'existence de tels maux dans notre pays en pareille période d'instabilité sécuritaire.

Avant de terminer, nous analyserons dans une quatrième section la situation carcérale dans les différents établissements pénitentiaires.

Dans notre conclusion, nous formulerons quelques recommandations pour l'amélioration du respect des droits humains au Burundi.

***** ***** *****

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

1.1. Du point de vue sécuritaire.

La situation sécuritaire est restée, tout au long du 3^{ème} trimestre, très préoccupante à travers tout le pays. Les attaques des bandes armées sur les voies publiques et dans les ménages, les exactions des Imbonerakure, des arrestations arbitraires lors des fouilles perquisitions et des enlèvements de personnes sont les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population.

Des entrainements paramilitaires à l'endroit des Imbonerakure ont été signalés dans certaines provinces du pays. Des actes d'intimidation, des collectes de cotisations obligatoires ont été menés dans beaucoup d'entités administratives du pays. Tous ces agissements n'ont pas manqué de maintenir la population dans un climat de peur et d'angoisse.

Voici quelques cas emblématiques qui illustrent les perturbations de la sécurité dans le pays:

1.1.1. Des attaques armées (à l'arme blanche, à l'arme à feu, à la grenade) et des enlèvements

a) Des attaques à l'arme blanche et aux gourdins.

1. Dans la soirée du 4 juillet 2017, des individus armés ont attaqué et blessé trois hommes qui se déplaçaient à moto sur la colline Kavumwe, zone Ndemeka, commune Gisuru, province Ruyigi. La police n'a pas identifié les auteurs de l'attaque. Des proches s'inquiètent cependant de la présence, pendant la nuit, sur les collines, des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD qui mènent des patrouilles nocturnes. Ces activités illégales sont régulièrement dénoncées comme étant des occasions de rançonner et piller, sous menace de représailles contre la population en cas de dénonciation.

2. En date du 24 juillet 2017 vers 23 heures, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura, le ménage de Tharcisse BANGIRINAMA, membre du parti d'opposition SAHWANYA FRODEBU a été attaqué par un groupe des Imbonerakure munis de machettes et de matraques. Alexis HABONIMANA et Jean Claude NSENGIYUMVA ont été blessés aux bras et à la tête Les deux jeunes blessés ont été évacués dans l'un des hôpitaux de Bujumbura tandis que Tharcisse BIGIRIMANA a été arrêté et conduit à la prison centrale de Mpimba. Ce dernier est accusé d'avoir accompagné son fils au Rwanda et d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

3. En date du 29 juillet 2017 vers 22 heures, sur la colline Ruharo de la zone Muhwazi en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi, une bande d'Imbonerakure dirigée par KANANI Ferdinand ont attaqué le ménage de NYARUBIRA Thacien. Le chef de ménage avec sa femme ont été sérieusement matraqués pour avoir soulevé un malentendu autour de problèmes familiaux. NYARUBIRA a du payer 15.000 FBU pour se racheter. Il a passé des jours à marcher sur des béquilles.

4. En date du 11 septembre 2017, 4 personnes ont été blessées par gourdins sur la colline et commune Kibago, province Makamba. Selon les témoins, les Imbonerakure, ont encerclé et attaqué les différents bistrot de la localité soit disant pour punir toute personne qui viole le couvre - feu imposé par eux. C'est dans cette attaque que toutes ces personnes ont été blessées. Selon les mêmes sources, parmi ces victimes, il y avait un militaire ex - FAB en retraite et un autre militaire en congé.

b) Des attaques à l'arme à feu.

5. En date du 29 Août 2017 vers 23 heures, Gérard NDAYISENGA (Chef du SNR en province Muyinga) a tiré sur une personne dans le quartier Shatanya en commune et province Gitega. Selon des témoins sur place, cette personne faisait partie des manœuvres qui déchargeaient un camion plein de marchandises. Ce responsable du SNR les a arrêtés pour leur demander leurs cartes d'identité et il a, par après, tiré sur l'un d'eux, le blessant grièvement. Le blessé a été transporté à l'hôpital régional de Gitega, puis de cet hôpital vers Bujumbura; ce qui a été confirmé par une source administrative à Gitega. Ce responsable du SNR n'a pas été inquiété.

6. En date du 3 Août 2017, dans la prison de Rumonge, les prisonniers se sont soulevés contre le système de rationnement qui ne remplit pas les normes définies par le CICR en charge de la nutrition de ces détenus. A ce moment, les chargés de la sécurité et les prisonniers issus du CNDD-FDD ont commencé à lancer des pierres sur les mutins tandis que les policiers chargés de la sécurité dans la prison ont tiré des balles réelles et ont lancé des gaz lacrymogènes. Dans cette échauffourée, le prisonnier colonel KADENDE, a été atteint aux reins par des balles, tandis que 10 autres prisonniers ont été blessés. Selon des sources concordantes dans cette prison, ces violences sont aussi consécutives à des divisions entretenues par le Directeur de la prison, OPC2 Jean Claude NTIRANDEKURA, entre les détenus pro-pouvoir et ceux considérés comme des ennemis du pays car n'étant pas militants ou proche du parti CNDD FDD. Ces divisions se remarquent dans tous les services de la prison, jusque dans la gestion de la nourriture destinée aux détenus. L'état de santé du Colonel KADENDE s'est détérioré suite au refus des responsables de la prison de lui octroyer la permission pour recevoir des soins tel que prescrit par un médecin à l'hôpital Militaire de Kamenge.

7. Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2017, un groupe d'hommes armés ont cambriolé les bureaux du Haut Commissariat au Droit de l'homme au Burundi situé dans le quartier Rohero II, rue Makamba, zone Rohero, en commune urbaine de Mukaza non loin du campus Mutanga, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources, ces hommes armés ont d'abord menacé les agents de sécurité qui montaient la garde pour protéger ladite institution avant de s'introduire dans les enceintes de ces bureaux. L'unité de sécurité des Nations Unies au Burundi est passée pour faire le constat. En date du 15 septembre 2017, le Procureur Général de la République, Sylvestre NYANDWI a déclaré avoir lancé des enquêtes sur ce cambriolage afin d'identifier les auteurs et le motif. Dans son communiqué de presse, Sylvestre NYANDWI a indiqué que des personnes non identifiées se sont introduites dans les bureaux de l'Office en utilisant de « fausses clés ».

8. En date du 27 septembre 2017, un groupe de personnes armées de pistolets a attaqué le domicile du substitut du procureur en province Gitega, Thérèse NIYONGABO au quartier Nyabututsi de la ville de Gitega. Les sources sur place ont indiqué que ces malfaiteurs à bord d'une voiture de couleur noire non immatriculée, ont fait irruption dans la maison de Thérèse NIYONGABO et où ils ont intimé l'ordre de leur donner de l'argent. Une somme de plus de 300.000 FBU, un ordinateur portable, un poste radio, deux téléphones portables ainsi que différents documents de service ont été volés. A part le matériel volé, ces informations ont indiqué qu'aucune personne n'a été tuée ou blessée par ces malfaiteurs.

c) Des attaques à la grenade

9. En date du 9 juillet 2017 vers 18 heures, plusieurs personnes ont péri dans une attaque à la grenade perpétrée sur la colline Shinya-Ngoro, en commune Gatara de la province Kayanza, par des personnes qui n'ont pas été identifiées.

10. Dans la nuit du 11 juillet 2017, des personnes inconnues à bord d'un pick-up ont lancé une grenade à la 4^{ème} avenue en zone Bwiza, en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura (dans un poste de police). Le porte-parole de la police, Pierre NKURIKIYE a déclaré que la grenade qui a fait trois blessés (tous des policiers), a été lancée vers 21 heures par des terroristes. Les auteurs de cette attaque n'ont pas été identifiés.

11. En date du 16 juillet 2017 vers 20 heures, une grenade a été lancée dans le bar communément appelé «Kubajandarume » situé à la 2^{ème} avenue n°2 en zone Bwiza, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura. Alors que le porte parole de la police, Pierre NKURIKIYE déclare que la grenade a fait 7 personnes blessées dont un cas grave, des sources sur place ont fait état de 10 blessés lors de cette attaque.

12. En date du 19 Aout 2017, un attentat à la grenade a eu lieu dans un bistrot " Butezi bar" au chef-lieu de la province de Gitega, au centre-ville. L'attaque a fait 6 blessés parmi les clients qui prenaient un verre, dont un cas grave. Les six personnes ont été conduites à l'hôpital régional de Gitega pour les premiers soins.

Selon un serveur, la grenade aurait été lancée depuis une parcelle voisine. Le veilleur de cette parcelle a été arrêté pour des raisons d'enquêtes. Selon la police, les mobiles de cette attaque sont inconnus. Les auteurs de l'attaque auraient profité de l'obscurité.

13. Dans la soirée du 1^{er} septembre 2017, deux personnes ont été blessées dans une explosion de grenade au domicile situé à la 8^{ème} avenue, quartier Swahili dans la ville de Rumonge. Les auteurs de cet attentat n'ont pas été identifiés.

14. En date du 22 septembre 2017, au chef lieu de la commune Rusaka, province Mwaro, une grenade a été lancée par une personne qui n'a pas été identifiée devant une boutique d'Alexis BIGIRIMANA alias Ousama faisant 4 personnes blessées (Serges SINDAYIHEBURA, Jean Claude HABONIMANA, David NTAHONKURIYE, tous membres du parti CNDD-FDD et un policier du nom de Ferdinand BAKUNDUMUHARI). Selon des sources sur place, BAKUNDUMUHARI collabore beaucoup avec les Imbonerakure. Les militaires et la police ont fait une fouille perquisition le matin du 23 septembre 2017, mais aucune armée n'a été trouvée.

1.1.2. Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure.

15. Les entraînements paramilitaires des Imbonerakure traumatisent la population dans plusieurs localités du pays. Antérieurement au cours du mois de juin 2017, ces entraînements avaient été signalés en province Cibitoke. Cette fois - ci, il s'agit de la province Makamba sur la colline Gatabo en commune Kayogoro et sur les collines de Nyabutare et Kabo en commune Nyanza - Lac,

En date du 8 juillet 2017, deux pelotons d'Imbonerakure ont sillonné ces localités avec des jumelles. Selon certains administratifs, ces entraînements se sont intensifiés après des réunions de sécurité tenues à Nyanza-Lac faisant état de la présence des rebelles en République Unie de Tanzanie et en RDC, prêts à attaquer le Burundi et des entraîneurs sont originaires de la province Cibitoke. Les Imbonerakure des autres communes de la province Makamba bénéficient également de tels entraînements.

16. Des sources sur place en province Kirundo ont indiqué que, depuis le mois de juin et tout au long du mois de juillet 2017, des Imbonerakure font des entraînements paramilitaires caractérisées par des démonstrations sur la manipulation des grenades et des fusils et cela, pendant la nuit. Ces entraînements se clôturent souvent le jour suivant vers 11 heures. Ces entraînements se font sur les collines de Shinge et Rugero dans la même province. Les populations de ces collines sont traumatisées.

17. Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont été signalés, tout au long du mois de juillet 2017, sur 3 collines de la zone et commune Mwakiro en province Muyinga. Ils sont encadrés par le chef de zone Mwakiro, le surnommé Kajisho. Les habitants des environs disent craindre pour leur sécurité. Selon des sources sur place, Kimbwigwa, Muyange et Mutombwe sont les trois collines où se déroulent ces entraînements. La population affirme qu'elle a commencé à constater la présence d'Imbonerakure dans le boisement domaniale d'eucalyptus en date du 26 Juillet 2017 en pleine journée. Cela inquiète les habitants de la localité parce que le mois dernier, un homme avait été tué dans les environs et 2 Imbonerakure avaient été arrêtés.

18. En date du 27 juillet 2017, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karusi, une équipe d'Imbonerakure d'environ 50 jeunes ont été signalés en train de faire des exercices militaires. Selon des sources sur place, ces formations sont encadrées par un démobilisé du CNDD-FDD connu sous le nom de Faustin MANIRAKIZA. Au cours de ces entraînements, ils scandaient les slogans injuriant les opposants du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

19. Des sources de la province Kirundo ont indiqué que dans la réserve naturelle de Murehe tout près de la frontière avec le Rwanda, un mouvement des Imbonerakure et des entraînements paramilitaires ont repris depuis que des rumeurs sur les réseaux sociaux d'une liste des autorités qui seraient incriminés par la CPI, soit sorti. Selon des sources sur place, ce mouvement avait cessé pour des raisons de manque de ravitaillement. Ce mouvement est soutenu par Salvator MUVUNYI qui est commissaire du parti CNDD-FDD en commune Busoni et les transporte dans son véhicule de type probox sous les ordres de l'honorable Jean Baptiste NZIGAMASABO alias Gihaha.

1.1.3. Des actes d'intimidation et des terrorisassions commis par les Imbonerakure à l'endroit de la population.

20. En date du 3 Août 2017, le responsable des Imbonerakure sur la colline de Kirungu en commune Nyabitsinda, William BAHATI en collaboration avec des policiers nommés Fidèle et BAHEBARYE ont séquestré Emile NTIBANTUNGANYA et Sadeck, tous anciens membres de l'alliance Amizero y'Abarundi. Ils les contraignaient d'avouer qu'ils ne soutiennent pas le CNDD-FDD et qu'ils n'ont pas voté pour ce parti. Ainsi, ils ont été arrêtés et tabassés avant d'être conduits dans un cachot clandestin près de la place du marché de Kirungu. Ils ont été libérés quelques jours après, moyennant paiement d'une somme d'argent pour le pardon ainsi accordé

21. En date du 4 Aout 2017, des Imbonerakure ont administré la bastonnade aux habitants du centre de la province Makamba pour avoir ouvert leurs boutiques et d'autres services au moment où le Président du Sénat burundais participait aux travaux communautaires de construction d'un stade à Makamba- selon des témoins

sur place. Les mêmes Imbonerakure ont rançonné près de 30.000 FBU à chaque travailleur privé qui a ouvert sa boutique ou son service.

22. En date du 13 Aout 2017, un groupe d'Imbonerakure dirigés par KANANI Ferdinand a exigé à NTAHOBARI Mélance de la colline Ruharo, commune Nyabitsinda, province Ruyigi de leur payer l'équivalent de 30.000 francs burundais en bière locale. Des témoins rapportent que ces Imbonerakure lui ont exigé la régularisation sans délai de son mariage.

Précisons l'ordre a été donné aux personnes vivant en concubinage ou en polygamie de formaliser leur mariage devant l'Officier de l'Etat Civil avant la fin de cette année 2017. Des proches rapportent que NTAHOBARI a deux concubines et a souhaité formaliser le mariage avec sa première femme alors que les Imbonerakure lui exigeait de garder sa seconde concubine. Les Imbonerakure imposent leurs choix dans les ménages, ce qui risque de créer davantage de tensions dans les familles, mais l'administration n'en dit rien.

23. Les étudiants Imbonerakure de l'Université du Burundi et plus précisément au Campus Mutanga effectuent des patrouilles nocturnes à l'intérieur du campus frappant et malmenant leurs collègues non membres du parti CNDD-FDD, ce qui génère un climat de tension au sein de la communauté universitaire. Ces militants du CNDD-FDD tabassent tout passant ainsi que leurs collègues qui rentrent la nuit en provenance surtout de la zone urbaine de Nyakabiga.

L'exemple est celui d'un étudiant qui a été arrêté en date du 14 août 2017 en provenance de Nyakabiga et qui a été obligé de se déplacer sur les genoux depuis le bloc Tropicana I jusqu'au Tropicana II. Ces derniers précisent que les plus visés sont ceux de la composante sociale Tutsi. Les Imbonerakure pointés du doigt sont Merthus NSENGIYUMVA de la faculté de Droit et qui est dans les organes représentant les étudiants, Pasteur NKESHIMANA et Hermès tous de la faculté de psychologie au campus Kamenge mais résidant au campus Mutanga, le nommé Désiré NIMENYA de la faculté de Droit Bac III, Obède de la faculté de Biologie Bac III et le prénommé Rubin de la faculté des sciences économiques et administratives. Selon nos sources, ce dernier coordonnerait ces actes de traitements inhumains, cruels et dégradants.

1.2. Du point de vue politique.

Au cours du mois de la période allant de juillet à septembre 2017, la situation politique a été dominée par les contributions obligatoires à des fins politiques qui tendent à se généraliser dans tout le pays et qui constituent une gageure pour la population. Elle a aussi été dominée par la suspension de certains partis politiques et de la Radio RPA. Enfin, les Imbonerakure n'ont pas coupé court avec leurs marches manifestations organisées tous les week-ends.

1.2.1. Des contributions forcées à l'endroit de la population.

Les contributions forcées. Les cotisations exigées à l'endroit de la population par le pouvoir en place à Bujumbura constituent une menace pour la population. Elles empirent la situation économique des familles, du moment que la population est acculée par une pauvreté grandissante depuis bientôt 2 ans. Selon des membres du parti au pouvoir qui ont préféré rester dans l'anonymat, ces cotisations obligatoires servent dans la construction des permanences du parti CNDD-FDD, des stades de football et des bureaux administratifs. Des contributions du genre ont déjà été signalées dans nos rapports antérieures et cela, dans plusieurs provinces du pays.

1. *En province Rutana* : Surtout en commune Musongati, zone Ngoma, le responsable du parti CNDD-FDD, Gérard NIBIGIRA en collaboration avec des Imbonerakure, fait une collecte de 3.000 FBU par ménage et par boutique commerciale. Selon des sources sur place, cette somme va servir à une fête du parti CNDD-FDD sans toutefois préciser de quelle fête il s'agit.

En date du 13 septembre 2017, les habitants des collines Mungwa, Musagara et Munywero de la même zone Ngoma, ont été obligés par les représentants du parti au pouvoir le CNDD-FDD, de donner une contribution de 2. 000 FBU chacun pour la construction d'une permanence de ce parti. La population n'a cessé de se lamenter comme quoi c'est une contribution forcée.

2. *En province Kirundo* : Selon nos sources, depuis le 15 août 2017, tous les motards de la province Kirundo sont obligés de payer 500 FBU par jour pour cotisation du parti CDD-FDD. Selon des sources sur place, celui qui ne s'acquitte pas de cette contribution est arrêté et sa moto confisquée au commissariat de police.

3. *En province Makamba* : les contributions forcées constituent un problème crucial. En effet, le mois de juillet 2017 a été une période dure pour les fonctionnaires de cette province suite à la collecte des contributions obligatoires au développement communautaire.

Une contribution obligatoire mensuelle de 5.000 FBU instaurée depuis juin 2017 pour tous les fonctionnaires tant publics que privés continuera jusqu'en décembre 2018. Les directeurs des écoles qui exécutent cette collecte font circuler la liste de contribution dans toutes les communes. En date du 5 juillet 2017, le conseiller du gouverneur de Makamba, Gérard HAKIZIMANA a fait une descente sur terrain pour évaluer le niveau de collecte de cette contribution dans la commune de Nyanza-Lac.

1.2.2. De la suspension de partis politiques et de médias privés.

1. En date du 12 juillet 2017, sept (7) partis politiques ont été suspendus par l'ordonnance du Ministre de l'intérieur, Pascal BARANDAGIYE. Il s'agit, PIT, VERT-INTWARI, CGP, NADDEBU, SONAVI, RUSANGI et ABAHUZA. Selon l'ordonnance, ces partis ne fonctionnent plus depuis un certain temps. Ils ne transmettent pas de rapport financier et annuel ainsi que la liste des membres des organes dirigeants depuis trois ans, tel que prévu par la loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi.

2. Dans une lettre adressée à la Cour Suprême, le Ministre de l'Intérieur, Pascal BARANDAGIYE a accusé les membres du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) d'afficher "un comportement récidiviste d'encouragement à la haine". Pascal BARANDAGIYE a rappelé que le MSD avait déjà fait l'objet d'une suspension au mois d'avril dernier pour violation de la loi régissant les partis politiques. Dans cette même lettre, il est indiqué que le MSD avait semé en 2014, le trouble à l'ordre public en séquestrant des policiers au sein de sa permanence. Le Ministre BARANDAGIYE a demandé à la Cour Suprême du Burundi de procéder à la dissolution du MSD. Par ailleurs, le porte-parole du Ministère de l'Intérieur a fait remarquer que d'autres partis politiques sont sur le point de subir le même sort.

3. En date du 13 juillet 2017, le Ministre de l'intérieur Pascal BARANDAGIYE a annoncé la suspension de l'Association Radio Publique Africaine (RPA) alors que sa station n'est pas sur le sol burundais. Dans son ordonnance, Pascal BARANDAGIYE a accusé l'association RPA de « s'être rendue coupable de troubles à l'ordre public et d'atteinte à la sûreté de l'Etat ». Précisons que l'association RPA est propriétaire d'une station de radio dénommée « Radio Publique Africaine ». Cette station est l'une des principales radios indépendantes détruites après le coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Cette suspension est intervenue dans le cadre des enquêtes sur les responsabilités dans ce que le Ministre de l'Intérieur a qualifié de « mouvement insurrectionnel » déclenché le 26 avril 2015. Dans cette ordonnance, le Ministre a précisé que la mesure a été prise dans « l'attente d'éventuelles condamnations » par la justice contre cette association et sa radio.

4. En date du 28 septembre 2017, le Conseil National de la Communication (CNC) a retiré les licences d'émission à 3 médias privés qui émettent au Burundi. Il s'agit de la radio Bonesha FM, la Radio Publique Africaine et la Radio/Télé Renaissance. Ils ont été accusés de non respect de leur cahier de charge. Le CNC a également suspendu les émissions de la radio privée CCIB pour 3 mois. Selon le porte parole de cette institution, cette décision de suspension de la CCIB a fait suite à un dérapage dans un reportage diffusé le 18 septembre 2017.

1.2.3. Des marches manifestations des Imbonerakure

Ces marches manifestations organisées presque tous les samedis sous l'appellation de « *marches pour la paix* » surtout dans la Mairie de Bujumbura sont devenues des occasions propices pour les gens du parti au pouvoir et leurs alliés de mobiliser le public force slogans et diffamations contre tous les rapports des ONGs et des experts internationaux sur la situation des droits humains et contre toutes les résolutions la communauté internationales y relatives.

1. En date du 15 juillet 2017, les Imbonerakure provenant de toutes les communes de la province de Muramvya se sont réunis au chef-lieu de ladite province pour manifester publiquement contre les opposants au pouvoir. Ils ont entonné des chants qui dénigrent les gens de l'opposition et aussi des chants présentant les éloges et la gloire du parti CNDD-FDD et de leur Président NKURUNZIZA en scandant qu'il doit briguer un 4^{ème} mandat.

2. En du 9 septembre 2017, en mairie de Bujumbura, une marche manifestation contre le rapport des experts de l'ONU demandant des enquêtes de la CPI sur le Burundi a été effectuée par le forum national des femmes au Burundi. Plusieurs femmes venues de différentes régions se sont jointes à celles de la ville de Bujumbura. Ce forum national des femmes a demandé au gouvernement burundais de porter plainte dans des Cours et Tribunaux africains contre les 3 experts indépendants des Nation Unies ayant produit récemment un rapport sur le Burundi relatif aux violations des droits humains. Ménémore NIBARUTA, vice-président de ce forum, a spécifié que depuis 2015, il y a eu plusieurs faux rapports qui incriminent les autorités burundaises et qui veulent déstabiliser le pays. Rappelons que les experts de l'ONU ont demandé à la CPI, en début de septembre 2017, d'ouvrir des enquêtes sur le Burundi.

3. En date du 16 septembre 2017, les membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, tous en uniformes du parti, se sont rassemblés sur différents axes de la mairie de Bujumbura pour manifester contre le rapport des experts des Droit de l'homme de l'ONU. Tous se sont retrouvés au terrain du cercle hippique. Dans ces manifestations, des autorités, des cadres du parti au pouvoir dont son secrétaire général étaient présents. Dans leurs slogans, ils ont condamné le récent rapport des experts des Nation Unies et le Haut Commissariat aux Réfugiés qui refuserait le retour volontaire des exilés. Selon le secrétaire général du parti au pouvoir, Evariste NDAYISHIMIYE, ce rapport prouve encore une fois l'acharnement de l'occident et de cette organisation contre le régime de Bujumbura. Selon lui, ils ont incriminé tous les leaders du parti CNDD-FDD par rapport aux crimes commis durant cette crise alors que les criminels sont connus. « Ce sont les auteurs du coup d'Etat manqué et qui sont malheureusement sous protection de cette organisation et des pays comme la Belgique et le Rwanda » a indiqué Evariste NDAYISHIMIYE.

1.2.4. De la mise sur pied d'une commission spéciale chargée de la contre-expertise sur les conclusions d'un rapport des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi.

En date du 1^{er} septembre 2017, le parlement burundais a mis en place une commission spéciale chargée de conduire une contre-enquête sur les conclusions sévères d'un rapport des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi. Ce rapport onusien évoque des cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparition forcées, de tortures et des violences sexuelles commis ici et là dans notre pays.

1.2.5. De la visite de l'Envoyé Spécial de l'ONU au Burundi.

En date du 10 juillet 2017, l'Envoyé Spécial de l'ONU au Burundi, Michel Kafando a visité le Burundi. Il s'est entretenu avec différents acteurs politiques y compris ceux de l'opposition, des leaders des organisations de la société civile ainsi que les représentants des Eglises. Dans ces rencontres, Léonce NGENDAKUMANA, Vice-président du FRODEBU, parti d'opposition, a indiqué que « la constitution et les Accords d'Arusha sont des textes sacrés qui ne peuvent pas être amendés actuellement ». Quelques jours après, des manifestations ont été organisés par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, contre le même Envoyé Spécial des Nations Unies.

1.3. Du point de vue judiciaire.

Dans le domaine judiciaire, la période couverte par le présent rapport n'a pas été tellement différente de celle du 2^{ème} trimestre 2017. Elle a été marquée par un nombre toujours croissant d'arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux (sans mandat de justice et souvent par des personnes non habilitées).

Nombreuses arrestations se font à l'occasion des fouilles perquisitions à l'endroit des personnes accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages.

Les personnes arrêtées sont parfois relâchées quelques jours après sur paiement d'une rançon, ou passent des mois dans les cachots et prisons sans jugement.

Les victimes de tels actes illégaux demeurent généralement les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition, principalement le FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. A ceux - là s'ajoutent des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite qui sont réprimés car ils sont accusés de ne pas soutenir le pouvoir du CNDD-FDD.

Les auteurs qui sont toujours pointés du doigt par la population sont les agents du Service National de Renseignement (SNR), les Imbonerakure agissant seuls ou en collaboration avec l'administration et les policiers.

C'est à la faveur de l'impunité que des actes menés dans l'arbitraire que des citoyens sont enlevés, portés disparus sans laisser de traces, tués et retrouvés morts dans différentes localités.

C'est à la faveur de la distraction de l'appareil judiciaire que des gens peuvent être maintenus des jours, voire des mois dans des cachots clandestins, à partir d'où des rançons seront exigées à leurs familles.

1.3.1. Des arrestations et détentions arbitraires

Parmi les nombreux cas relevés (au moins 678) au cours du 3^{ème} trimestre, 84 cas ont été développés dans nos rapports mensuels de Juillet, Août et Septembre 2017. Ici, nous allons résumer quelques cas emblématiques.

(Voir le tableau de l'ANNEXE 1)

1.3.2. Des enlèvements et disparitions forcées

1. Depuis la nuit du 9 juillet 2017, Jean Marie NGABIRANO, jeune homme de 15 ans, a été enlevé et porté disparu sur la colline Butare du chef-lieu de la commune Kayogoro en province Makamba. Selon des sources sur place, le chef des Imbonerakure dans cette commune connu sous le sobriquet d'Américain, le nommé NITEREKA et le prénommé Charles sont pointés du doigt par les membres de la famille de NGABIRANO, comme étant les auteurs de cet enlèvement.

2. En date du 21 juillet 2017 vers 15 heures, Richard UKWITEGETSE connu sous le sobriquet de Blanco a été enlevé par des agents du SNR devant le Restaurant « Face à face » au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Richard habitait au quartier Nyakabiga 1, n°17 en commune Mukaza dans la Mairie de Bujumbura. Des sources de son quartier ont indiqué que Richard a été heureusement libéré le lendemain de son enlèvement.

3. En date du 7 août 2017, Charles NSABUWANKA de la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karusi, est porté disparu depuis le matin du 6 août 2017. Des sources sur place ont indiqué que Charles NSABUWANKA était le n°4 des élus collinaires. On a trouvé dans sa chambre un couteau neuf, une corde neuve et un petit sachet de poison pour les souris, mais aucune trace ne montre qu'il aurait été assassiné.

4. Le prénommé Parfait, habitant à Kumasanganzira, commune et province Gitega a disparu dans la première semaine du mois d’Août 2017. Selon des informations en provenance de Gitega, il était avec un certain Elie KWIZERA retrouvé mort emballé dans une moustiquaire dans la rivière Ndurumu séparant les communes Buhiga et Bugenyuzi en province Karusi en date du 16 août 2017. Sa famille a indiqué qu’elle n’a plus de ses nouvelles.

5. En date 18 Août 2017, des agents du SNR ont enlevé NSENGIYUMVA Fiston dans la zone Kamenge, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Des proches rapportent que le jeune homme a été intercepté près du bar dénommé « Iwabo w’abantu » qui appartenait à l’ancien chef du SNR, feu Adolphe NSHIMIRIMANA. Le SNR n’a pas communiqué les raisons de cette arrestation ni son lieu de détention, ce qui laisse craindre un enlèvement de NSENGIYUMVA. Selon des sources, ce jeune homme vivait au Rwanda et venait rendre visite à sa mère.

6. En date du 6 septembre 2017, Frédéric NGENZEBUHHORO, fils de BARANDEREBA, a été enlevé par des hommes armés de fusils accompagnés par un militaire surnommé Gafuni de la position de Tora, sur la colline Mubira, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi puis conduit à bord d’un véhicule immatriculé DA 3974 vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, il a été accusé de participation à des mouvements insurrectionnels et qu’il serait dans l’un des cahots du SNR en Marie de Bujumbura. D’autres sources disent que des conflits fonciers seraient à l’origine de cet enlèvement.

7. En date du 10 septembre 2017, Richard NAHIMANA et son camarade de classe ont été enlevés et portés disparus par des gens qui seraient du SNR à l’endroit appelé Kumuka, à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie sur la colline Bumba, commune Gisagara, province Cankuzo. Des sources sur place ont indiqué que Richard NAHIMANA et son camarade étaient des élèves du Lycée « Pleine Evangile » de Ndava, en seconde scientifique au centre urbain de Cankuzo. Les mêmes sources ajoutent qu’ils venaient de la Tanzanie où ils venaient de passer des vacances à la recherche du travail. Les mêmes sources indiquent que Donatien KANYWANGIRI, enseignant de l’ECOFO Kabuga, résidant sur la colline Gatungurwe en commune Cankuzo, et tuteur de Richard NAHIMANA, s’est adressé à Nicaise MUGANDE, responsable du SNR en province Cankuzo pour l’aider à chercher ces élèves le matin du 18 septembre 2017. Cet agent du SNR a téléphoné dans les cachots des communes Cendajuru et Mishiha mais ces élèves n’ont pas été retrouvés.

8. En date du 12 septembre 2017 vers 7 heures du matin, Léopold HABARUGIRA, membre du parti UPD-Zigamibanga, a été enlevé niveau de l’IUSSDC situé en bas de l’ULB en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont indiqué que Léopold HABARUGIRA a été enlevé par trois hommes dont un en tenue policière et armé de fusils. Au moment de l’enlèvement, Léopold HABARUGIRA était

avec son épouse en sport et un véhicule avec, à bord, trois personnes est arrivé près d'eux. Les 3 personnes ont tout de suite pris de force l'époux et lui ont forcé d'entrer dans le véhicule en l'immobilisant sauvagement. La dame a eu bon crié au secours mais en vain. Les passants ont assisté à cette scène macabre très pitoyablement. Selon le porte parole de la police Pierre NKURIKIYE, la police n'a pas été mise au courant d'un éventuel enlèvement de Léopold HABARUGIRA parce qu'aucune plainte allant dans ce sens ne lui a été adressée. Il a ajouté que les forces de l'ordre ne sont pas impliquées dans cette arrestation suivie d'enlèvement.

9. En date du 15 septembre 2017, un jeune homme du nom d'Olivier NDAYIKUNDA de la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karusi a été enlevé par des gens non identifiés en Mairie de Bujumbura où il travaillait. Selon des sources de sa famille en province Karusi, aucune nouvelle de lui depuis lors.

1.4. Du point de vue social.

Le domaine social a été dominé par la pauvreté croissante qui menace la survie de la population au moment où l'enrichissement illicites de leaders, le rançonnement et l'exigence de contributions diverses qui ne sont pas à la portée de la population génèrent un malaise réel au sein de cette dernière. Les problèmes fonciers ont eux aussi été à l'origine de tensions dans certaines localités. Des gens profitent de la misère des familles pour leur chiper leurs enfants qui deviennent objets de trafic transfrontalier.

1. Au mois de Juillet 2017, en commune Nyanza - Lac, province Makamba, de vives tensions ont été observées entre résidents et rapatriés suite à des conflits fonciers. En effet, ces tensions ont déjà provoqué des bagarres atroces entre les membres deux parties sur la colline Kiderege de la zone Kazirabageni de ladite commune. Un pont se trouvant sur la rivière Mukengerezi menant sur cette colline a été coupé et brûlé en date du 11 juillet 2017 lors de ces échauffourées. Neuf personnes des deux camps ont été arrêtées et détenues au cachot du poste de police à Nyanza-Lac.

Les autorités habilitées doivent s'impliquer davantage dans des mesures visant la réconciliation des 2 groupes dont les dissensions pourraient tourner en tueries.

2. Le phénomène de trafic d'enfants qui semblait avoir été découragés refait surface. En effet, ce trafic prend une ampleur alarmante en province Rutana.

En effet, en date du 27 septembre 2017, 8 enfants originaires de la colline Mabawe, zone Shanga, commune Musongati ont été enlevés et attrapés en commune de Bukemba lorsqu'ils étaient emmenés en Tanzanie. Ces enfants ont révélé que c'est un certain Abel, âgé de 37 ans qui leur avait promis de leur chercher du travail. Abel a été arrêté par la police qui l'a conduit au cachot de poste de police de Musongati.

En date du 28 septembre 2017, 10 enfants en provenance de la zone Musongati, commune Musongati ont été attrapés en commune de Bukemba lorsqu'ils allaient en Tanzanie pour le même motif que les précédents.

3. Au cours de la période qui va de juillet à septembre 2017, nous avons observé la continuité des problèmes socioéconomiques liés à la pénurie de carburant dans le pays d'une part, et les coupures de l'approvisionnement en électricité surtout dans la capitale Bujumbura et dans les centres villes des provinces où un nombre important d'habitants vit des activités qui requièrent l'usage du courant, d'autre part.

Au mois de septembre, la fourniture de courant électrique semblait commencer à se stabiliser en dépit du coût presque triplé du kwh.

La livraison de carburant qui s'était normalisée au début d'août s'est vue interrompre avec mi-septembre, si bien qu'à l'heure de la rédaction du présent rapport, rares sont les stations qui peuvent servir du carburant (surtout l'essence) aussi bien dans la capitale que dans les centres urbains de l'intérieur du pays.

Les conséquences de cet état de choses ne peuvent être autres que la hausse des prix du transport, et partant, la hausse démesurée des prix des denrées alimentaires, qui aujourd'hui pèsent lourd sur la survie de la population en général, et pour celle de la Mairie de Bujumbura en particulier.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

II.1. Présentation générale.

La situation d'insécurité décrite dans le premier chapitre va nécessairement de pair avec de graves violations des droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier le droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes.

Plusieurs corps sans vie ont été retrouvés dans des cours d'eau, dans la brousse, dans des caches et dans des localités très éloignées du milieu de vie de la famille du défunt.

D'autres personnes ont été tuées dans des assassinats ciblés, tuées ou blessées dans des attaques à la grenade, à l'arme blanche et à l'arme à feu, dans des règlements

de comptes et dans la justice populaire qui, souvent, se fait dans le silence complice des autorités à la base et de la police.

Les règlements de compte, la justice populaire, les enlèvements et disparitions forcées suivis de mise à mort ainsi que les exécutions extrajudiciaires constituent une gageure dans un pays où la justice fonctionne. En effet, suite à l'impunité entretenue par les administratifs, la population préfère se faire justice.

La population des fois assiste impuissante à certaines scènes de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique de leurs concitoyens. Elle ne manque pas de pointer du doigt et même désigner des noms parmi les catégories suivantes : le service national de renseignement, les jeunes Imbonerakure, les policiers, les administratifs et les militaires : des pistes pour des enquêtes judiciaires à l'intention de l'appareil judiciaire.

Malheureusement, dans pareille situation d'implication ou de silence complice de l'autorité administrative, policière ou judiciaire, les enquêtes n'ont pas lieu pour relever les circonstances et identifier les auteurs des forfaits. Et même quand il y a enquête, personne n'est informé des conclusions.

Bref et sans être exhaustif, au moins 155 personnes ont été tuées et 170 autres ont été blessées tout au long du troisième trimestre de l'année en cours.

II.2. Quelques illustrations de personnes privées du droit à la vie.

1. En date du 9 juillet 2017 vers 18 heures, **8 personnes** sont mortes et 40 autres blessées dans un attentat à la grenade perpétré par des personnes non identifiées sur la colline Shinya-Ngoro, en commune Gatara de la province Kayanza. En effet, le Directeur Général de la SOGESTAL Kayanza, NZAMBIMANA Claude partageait un verre avec les Bagumyabanga de sa colline Natale Shinya y compris les membres de sa famille dans un bistrot de la localité, lorsqu'une grenade a été lancée et a explosé au milieu de toutes ces personnes. Ainsi, 4 personnes sont mortes sur le champ, 4



autres sont mortes à l'hôpital de Musema, 40 personnes ont été blessées et conduites dans les hôpitaux de Musema et Gahombo. Selon des sources sur place, cet incident qui visait le Directeur Général de la SOGESTAL Kayanza aurait des mobiles politiques.



2. Un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été retrouvé, le 23 juillet 2017, sur la colline Kinyota en commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, la fille a été sexuellement abusée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, ceux qui l'ont violé et tué ont mis une corde au cou de la victime pour simuler un suicide.

3. Dans la nuit du 8 Août 2017 vers 20 heures, dans une attaque à la grenade perpétrée contre un groupe de personnes qui étanchaient leur soif dans un bistrot se trouvant sur la 7^{ème} avenue n° 50 en zone Buyenzi de la



commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, 2 personnes ont été tuées et 6 autres blessées. Selon des sources sur place, une est morte sur le champ et une autre a succombé à ses blessures. Les assaillants n'ont pas été identifiés.

L'homme prénommé Juda qui a été tué à la grenade.



4. En date du 10 Août 2017 vers 9 heures du matin, un homme non identifié a été retrouvé sans vie et décapité dans la rivière Ndurumu passant sur la colline de Mutwana en commune Giharo en province Rutana. Selon des sources de la police Rutana, la victime n'a pas été identifiée car on lui avait coupé

la tête. Ce corps était ligoté, selon les mêmes sources.

5. Dans la nuit du 12 Août 2017, **BUCUMI Anésie**, veuve de 70 ans, de la sous -



colline Nyamitanga sur la colline Ruharo en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi a été lynchée après être tabassée par des hommes non identifiés. Les assassins ont pendu le corps de la défunte dans sa maison pour simuler qu'elle s'est pendue. Selon l'entourage, la victime présentait des traces des coups sur son corps. Elle aurait été torturée avant d'être tuée et pendue. Deux présumés auteurs de ce crime ont été appréhendés par la police. Selon les mêmes sources, cet assassinat serait lié à un jugement

relatif à une affaire foncière qu'Anésie venait de gagner au tribunal de résidence de Nyabitsinda. D'ailleurs, le tribunal venait de lui donner sa partie en guide d'exécution du jugement.



6. En date du 16 Août 2017, **KWIZERA Elie** âgé de 29 ans a été retrouvé sans vie, emballé dans une moustiquaire, les mains et pieds ligotés, dans la rivière Ndurumu séparant les communes Buhiga et Bugenyuzi en province Karusi, selon le commissaire provincial de la police à Karusi, Donatien BIZIMANA. Ce jeune homme était porté disparu

depuis le 12 Août 2017 lors qu'il allait au sport, selon sa famille. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Karusi, a indiqué le commissaire de police.

Selon certains habitants de cette localité, Elie KWIZERA aurait été tué ailleurs puis jeté dans la rivière Ndurumu. On note que KWIZERA Elie était un membre de la milice Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD - FDD à Gitega où il résidait. Aucun suspect n'a été identifié par la police.



7. Le soir du 19 Août 2017, **Noëlla MASABARAKIZA** a été découverte sans vie, bras ligotés, dans la rivière Jiji séparant les commune Bururi et Songa en province Bururi. Cette dame était gestionnaire du bar se trouvant dans les enceintes de la Société Sucrière de Moso (SOSUMO) appelé «Cercle de SOSUMO». Selon des sources, Noëlla avait été portée disparue dans la matinée du 18 Août 2017 lorsqu'elle allait faire le contrôle de son commerce. La police a indiqué que la victime aurait été

étranglée avant que son corps ne soit jeté dans la rivière Jiji.



8. Le soir du 22 Août 2017, dans le quartier Jabe en zone Bwiza de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, **Amisa NDIKUMANA** a été tuée par son amant connu du nom de Claude. L'auteur aurait pris la fuite vers la RD Congo après cet acte ignoble.



9. En date du 6 septembre 2017, un **corps sans vie non identifié**, ligoté les bras derrière le dos, a été retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvubu en commune Muhanga, province Kayanza. L'administrateur de la commune Muhanga a fait savoir que ce cadavre serait amené par les eaux provenant des communes voisines.



10. Dans la nuit du 17 au 18 septembre 2017, vers minuit, des hommes armés non identifiés ont attaqué sur la colline Gikungere de la commune Butaganzwa en province Kayanza. Il y a eu échange de tirs entre la police et ces hommes armés. Des sources sur place ont indiqué que **deux parmi ces hommes armés** ont été tués. Ils n'ont pas pu être identifiés.

11. En date du 18 septembre 2017, au quartier Carama en zone Kinama en commune urbaine de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, un corps sans vie étranglé d'un homme connu du nom de **MVUKABANKA Félicien** a été découvert dans une fosse septique de la maison en chantier dont il assurait la sécurité. Il était originaire de la commune Mukike en province Bujumbura Rurale.



12. Dans la nuit du 21 au 22 septembre 2017, **Bernard BITOGA** de la colline Kabere-Shimwe en zone Rusenda en commune Bukinanyana en province Cibitoke, a été tué décapité à son domicile à l'aide d'une machette et sa femme ainsi que son fils ont été blessés par balle. Selon des informations recueillies sur place, sa famille a été attaquée par des personnes armées de machettes et de fusils. Ce crime serait lié à la sorcellerie.



II.3. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

<i>Catégories d'auteurs</i> <i>Localité (province)</i>	<i>Personnes tuées par catégories d'auteurs</i>						<i>Personnes blessées</i>
	<i>Militaires</i>	<i>Policiers</i>	<i>Civils</i>	<i>Groupes armés</i>	<i>Non identifiés</i>	<i>Totaux</i>	
<i>Bubanza</i>	1	0	0	0	2	3	2
<i>Bujumbura Mairie</i>	1	0	1	4	10	16	64
<i>Bujumbura rural</i>	0	0	3	5	2	10	3
<i>Bururi</i>	0	1	3	0	6	10	1
<i>Cankuzo</i>	0	0	2	0	0	2	0
<i>Cibitoke</i>	0	0	7	1	15	23	7
<i>Gitega</i>	0	1	3	0	11	15	7
<i>Karusi</i>	0	0		0	4	4	8
<i>Kayanza</i>	0	2	1	0	15	18	41

<i>Kirundo</i>	0	0	2	0	2	4	7
<i>Makamba</i>	0	1	4	0	3	8	7
<i>Muramvya</i>	0	1	3	0	1	5	2
<i>Muyinga</i>	0	0		0	8	8	6
<i>Mwaro</i>	0	0	4	0	2	6	4
<i>Ngozi</i>	0	0		0	1	1	0
<i>Rumonge</i>	0	1		1	6	8	2
<i>Rutana</i>	0	0	1	0	1	2	2
<i>Ruyigi</i>	0	0	5	3	4	12	7
Totaux	2	7	39	14	93	155	170

II.4. Relevé des personnes privées du droit à la vie (tuées) du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017.

(Voir Tableau en ANNEXE 2)

III. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

III.1. Présentation générale.

Au cours du trimestre couvert par les mois de Juillet, Août et Septembre 2017, il n'y a pas eu d'amélioration en termes de respect de l'intégrité physique de la personne humaine. Nous observons un activisme négatif des Imbonerakure qui semblent vouloir faire la pluie et le beau temps, à côté d'une police et d'une administration figées si pas complices des mauvais traitements inhumains et barbares, des sévices corporels et moraux et des humiliations que ces jeunes du parti au pouvoir font subir au peuple et dont ils se rendent coupable au quotidien.

Les Imbonerakure souvent relayés ou en complicité avec les policiers, le SNR et sous le couvert de certains administratifs défaillants (ou même quelque part en présence de représentants du peuple), ont tout le temps été pointés du doigt par la population comme auteurs de telles cruautés.

Les provinces où les exactions ont été le plus constatées qui retiennent le plus notre attention sont Bujumbura Rurale, Karusi, Kayanza, Kirundo Makamba et Rutana alors que les moins visibles ont été Gitega, Bururi, Ngozi, Cankuzo, Mwaro, Rumonge et la Mairie de Bujumbura.

Les motifs de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants ont été divers :

- l'extorsion d'aveux aux gens accusés de vol ou de collaboration avec les rebelles,
- des punitions pour le non participation aux travaux communautaires, aux personnes accusées d'avoir participé aux manifestations de 2015 ;
- des punitions aux personnes rentrées du Rwanda qui sont accusées de collaborer avec des rebelles ;
- la dénonciation de la corruption au niveau des dirigeants à la base par des non membres du parti au pouvoir
- la résistance à la spoliation d'argent par des policiers ou à payer les contributions exigées par le parti au pouvoir,
- le désir de la spoliation des biens des citoyens et de fausses accusations, notamment la perturbation de l'ordre public,
- l'écoute des stations de radios non agréées et qualifiées d'obédience opposition, telle la radio Humura ou Inzamba.
- La non appartenance et la résistance des membres de l'opposition politique à l'adhésion au parti CNDD-FDD,.....

III.2. Quelques cas d'illustration: Liste des personnes ayant subi la torture et autres traitements inhumains et dégradants.

Dans nos rapports mensuels de Juillet à Septembre 2017, nous avons décrit au moins 50 situations d'actes barbares infligés aux citoyens ; ici, nous retiendrons 40 cas illustratifs de torture et de mauvais traitements que nous pu documenter au cours du troisième trimestre de l'année 2017.

(Voir Tableau en ANNEXE 3)

IV. DE LA SITUATION CARCERALE.

IV.1. Présentation générale.

En remontant à la période de la mesure de grâce présidentielle prise par le décret n° 100/01 du 03 Janvier 2017 et en suivant l'évolution des effectifs à travers les tableaux de la population carcérale d'un mois à l'autre jusqu'en septembre 2017, il y a lieu de penser que population pénitentiaire va bientôt atteindre le triple de la capacité d'accueil : 10.528 détenus y compris les mineurs et les nourrissons pour une capacité d'accueil de 4194. Cela indique que les personnes en détention vivent dans des conditions très difficiles en termes d'espace vitale, d'hygiène et même d'alimentation. Cela laisse présupposer qu'une épidémie qui surviendrait ferait des ravages.

Dans notre rapport du trimestre précédent, nous avons tenté d'étayer les causes d'une telle surpopulation : beaucoup y entrent, mais peu en sortent.

Le fait du nombre des effectifs des détenus qui gonflent d'un mois à l'autre n'explique nécessairement pas que le ministère public à l'égard des infractions commises a redoublé de vigilance d'une part et que la criminalité quant à elle a redoublé d'intensité d'autre part. Seul le fait des détentions arbitraires -comme nous avons eu l'occasion de développer ce sujet dans les paragraphes plus haut- et le gel des dossiers des personnes détenues dans ces conditions, contribue énormément à la surpopulation carcérale. Cela est d'autant vrai que la plupart des personnes arrêtées le sont illégalement et sont inculpées des fautes très lourdes suite à des raisons politiques ; cette catégorie de prisonniers qui se comptent à quelques milliers croupissent en prison des mois, voir des années sans jugement. Cela est aussi un indicateur du fonctionnement de la justice dans notre pays : souvent mues par les injonctions de l'Exécutif, les instances judiciaires doivent attendre des orientations de ce dernier pour traiter tel ou tel autre dossier sensible.

Ainsi la mesure de grâce présidentielle du début de l'année qui était sensée pouvoir désengorger quelque peu les établissements pénitentiaires et libérer un peu d'espace vital n'a pas rencontré l'effet attendu, puisqu'en l'espace de 8 mois (du 31 janvier au 30 septembre 2017), la population pénitentiaire est passée de 8 467 à 10 528 détenus soit plus de 2000 détenus en hausse. En considérant que des mesures d'accompagnements devaient suivre (notamment le jugement des dossiers de nombreux détenus gelés depuis des mois voire des années, le non cautionnement des détentions arbitraires par le ministère public....) le taux d'occupation devait tendre à se conformer tout au moins à la capacité d'accueil des différents établissements pénitentiaires (dont le total est de 4 194) au lieu de continuer à s'en écarter.

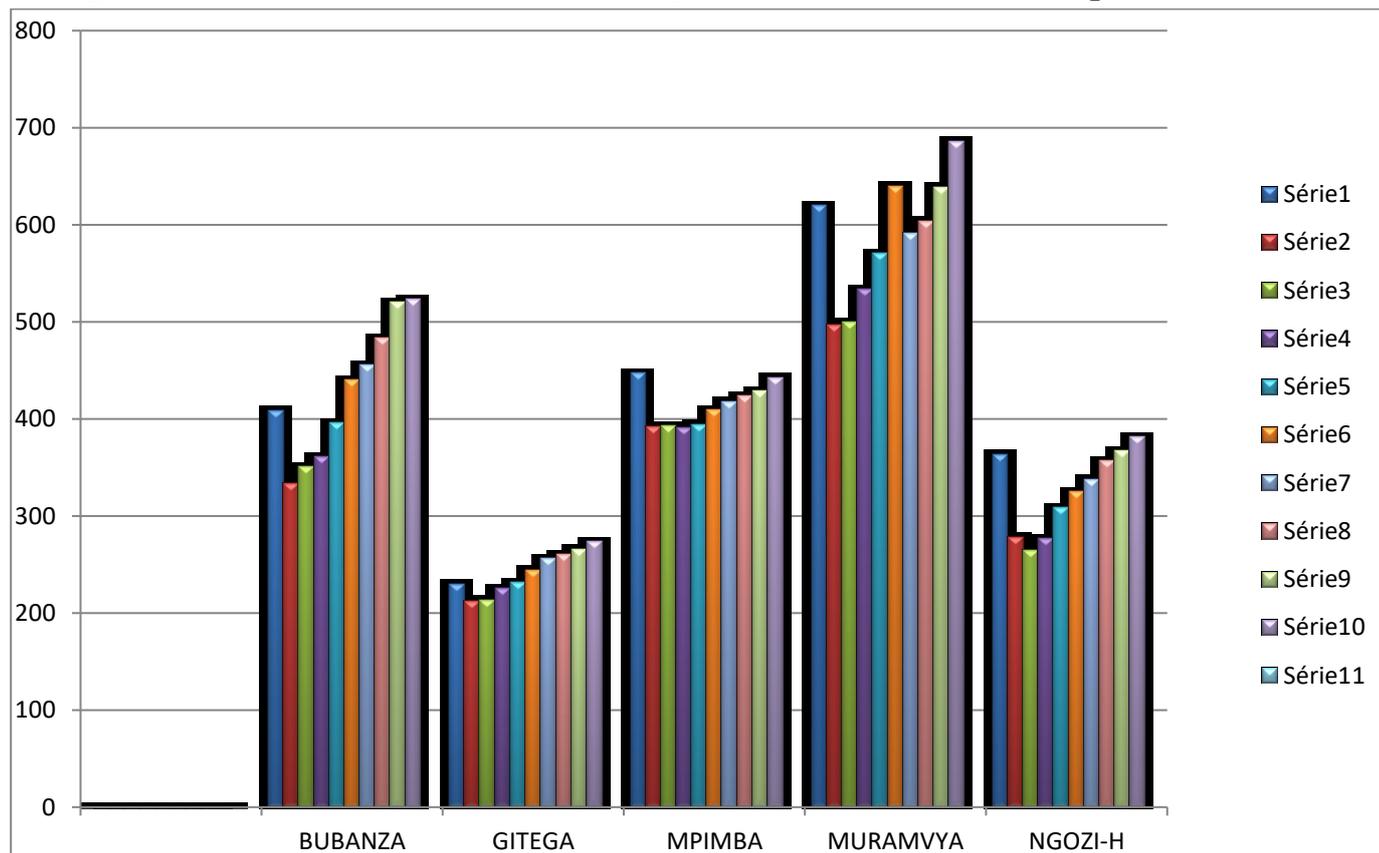
La situation devient de plus en plus préoccupante dans les prisons de BUBANZA, GITEGA, MPIMBA, MURAMVYA et NGOZI-HOMMES, où le taux d'occupation grimpe d'un mois à l'autre, si bien qu'à l'heure actuelle, ces établissements ont déjà atteint entre 273 % et 686 % de leur capacité d'accueil.

Pour ces établissements, l'évolution peut être suivie en remontant au premier trimestre de l'année en cours, à travers l'extrait et l'histogramme ci-après :

Mois	Population pénitent.	Taux général d'occupation	Taux d'occupation par prison (%)				
			Bubanza	Gitega	Mpimba	Muramvya	Ngozi-H
Déc.2016	10 051	239.65 %	409.00	229.79	447.25	620.00	363.75
Janv.2017	8 467	201.88 %	334.00	212.50	392.63	497.00	278.25
Février 2017	8 535	203.50 %	351.00	213.50	393.00	500.00	265.00
Mars 2017	8 564	204.19 %	361.00	225.50	390.75	534.00	277.00
Avril 2017	8 891	211.99 %	396.00	231.25	394.37	571.00	308.50
Mai 2017	9 376	223.56 %	440.00	244.25	409.25	640.00	324.75
Juin 2017	9 650	230.09 %	456.00	256.25	418.28	591.00	337.25
Juillet 2017	9940	235.75 %	483.00	260.25	423.75	604.00	356.75

Aout 2017	10179	240.65 %	520.00	266.00	428.88	639.00	367.25
Septembre 2017	10528	248.86 %	523.00	273.50	442.88	686.00	381.25
Capacité d'accueil			100	400	800	100	400
Population pénitentiaire au 31 janvier 2017			334	850	3141	497	1113
Population pénitentiaire au 30 juin 2017			456	1025	3351	591	1140
Population pénitentiaire au 30 septembre 2017			523	1094	3543	686	1525
Accroissement du taux d'occupation par rapport aux effectifs du 31 janvier 2017			189.00 %	61.00 %	50.25 %	189.00%	103.00 %

Histogramme de l'évolution du taux d'occupation : Décembre 2016-Septembre 2017



Suivre aussi l'évolution à travers les tableaux des pages 25 à 27.

IV.2. Tableaux de la population carcérale à la fin de chaque mois, de Juillet à Septembre 2017.

IV.2.1. Tableau de la population carcérale au 31 juillet 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	481	273	9	225	16							2	6	483,00
Bururi	250	250	123	6	112	9							2	1	100,00
Gitega	400	1041	546	42	465	20					1		4	5	260,25
Mpimba	800	3390	2436	91	770	43					2		8	7	423,75
Muramvya	100	604	318	18	254	14								4	604,00
Muyinga	300	466	169	3	281	14							1	1	155,33
Ngozi (F)	250	150		31		106		10		3			14	11	60,00
Ngozi (H)	400	1427	751		678										356,75
Rumonge	800	1155	373	7	734	17							3	2	144,38
Rutana	350	285	97	8	158	12									81,43
Ruyigi	300	533	241	5	279	15								2	177,00
Centre Ruyigi	72	30					3		27						41,57
Centre Rumonge	72	55					11		44						75,39
Total	4194	9867	5327	220	3956	266	14	10	71	3	3	0	34	39	235,75
			5327+220=5547		3956+266=4222		14+10=24		71+3=74				34+39=73		

La population pénitentiaire est de 9 867 détenus + 73 nourrissons = 9 940

Le total des prévenus est de 5 547 adultes + 24 mineurs = 5 571

Le total des condamnés est de 4 222 adultes + 74 mineurs = 4 296

IV.2.2. Tableau de la population carcérale au 31 Août 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
<i>Bubanza</i>	100	520	241	8	251	20							3	8	520,00
<i>Bururi</i>	250	239	118	6	106	9							1	1	95,60
<i>Gitega</i>	400	1064	551	43	449	21							5	5	266,00
<i>Mpimba</i>	800	3431	2441	94	853	43					4	1	8	10	428,88
<i>Muramvya</i>	100	639	329	23	273	14								6	639,00
<i>Muyinga</i>	300	491	160	5	308	18							1	3	163,67
<i>Ngozi (F)</i>	250	134		28		96	4						12	12	53,60
<i>Ngozi (H)</i>	400	1469	789		680						1				367,25
<i>Rumonge</i>	800	1158	356	7	779	16					1		3	1	144,75
<i>Rutana</i>	350	312	117	8	175	12							1	4	89,14
<i>Ruyigi</i>	300	536	226	6	289	15								2	178,67
<i>Centre Ruyigi</i>	72	42					9		33						58,33
<i>Centre Rumonge</i>	72	58					11		47						80,56
Total	4194	10093	5328	228	4163	264	20	4	80	6	6	1	34	52	240,65
			5328+228=5556		4163+264=4427		20+4=24		80+6=86				34+52=86		

La population pénitentiaire est de 10093 détenus + 86 nourrissons = 10179
Le total des prévenus est de 5556 adultes + 24 mineurs = 5580
Le total des condamnés est de 4427 adultes + 86 mineurs = 4513

IV.2.3. Tableau de la population carcérale au 30 Septembre 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	523	227	5	270	21							2	7	523.00
Bururi	250	262	114	17	129	2									104.80
Gitega	400	1094	572	51	449	22							5	5	273.50
Mpimba	800	3543	2464	105	931	43					3		12	14	442.88
Muramvya	100	686	354	29	289	14					1			6	686.00
Muyinga	300	494	154	6	316	18					1		1	3	164.33
Ngozi (F)	250	150		39		101		4		6			11	12	53.20
Ngozi (H)	400	1525	817		708										381.25
Rumonge	800	1184	333	8	829	15							3	1	148.00
Rutana	350	309	109	8	179	13							1	3	88.29
Ruyigi	300	570	212	11	331	16							2	3	190.00
Centre Ruyigi	72	41					9		32						56.94
Centre Rumonge	72	56	56				12		44						77.78
Total	4194	10437	5356	278	4431	265	21	4	76	6	6	0	37	54	248.86
			5356+278=5634		4431+265=4696		21+4=25		76+6=82		6	0	37+54=91		

La population pénitentiaire est de 10437 détenus + 91 nourrissons = 10528

Le total des prévenus est de 5634 adultes + 25 mineurs = 5659

Le total des condamnés est de 4696 adultes + 82 mineurs = 4778

V. CONCLUSION.

Par le présent rapport, nous avons présenté la situation des droits humains au Burundi en considérant le contexte sécuritaire, social, politique et judiciaire qui a caractérisé les rapports entre les citoyens et les organes dirigeants. Ici, nous voulons parler de l'administration publique, les instances judiciaires, le corps de défense et de sécurité.

A travers les observations faites et les informations recueillies et vérifiées dans toutes les 18 provinces du pays, nous avons suffisamment montré que la situation des droits humains demeure préoccupante, car les violations des droits de l'homme prennent du jour au lendemain une allure de plus en plus inquiétante.

Qu'en est-il ? Depuis Juillet jusque Septembre 2017, les actes suivants sont devenus quotidiens et se commettent dans le silence complet et complice des organes dirigeants. Il s'agit de :

- arrestations arbitraires suivies de détention illégales,
- enlèvements, disparitions forcées,
- cas de torture
- atteintes à la vie et à l'intégrité physique des personnes

Des actes d'intimidations et de terrorisme commis par les Imbonerakure et des administratifs à l'égard de la population, des entraînements paramilitaires, des rondes nocturnes, des rançons, des contributions forcées....., font le lot quotidien du malaise au sein d'une population souffrante et résignée.

Les règlements de compte sont l'une des conséquences évidentes de l'impunité encouragée et orchestrée des fois par l'administration. Pour cela, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Les détentions arbitraires et l'absence de jugement des dossiers des détenus sont la conséquence directe du gonflement excessif des effectifs dans les établissements pénitentiaires, de la réduction de l'espace vital et des conditions inhumaines de vie des détenus.

La gamme des violations des droits de l'homme évoquées ci-dessus sont consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le 25 avril 2015, à l'annonce et concrétisation de la volonté de briguer un troisième mandat par Pierre NKURUNZIZA.

Depuis cette date inoubliable pour les burundais, les principales victimes des différentes violations des droits humains sont des opposants en général et en particulier aux membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL

aile d'Agathon RWASA, du MSD, de l'UPRONA aile de Charles NDITIJE et du Sahwanya FRODEBU.

Les principaux auteurs qui ont régulièrement été pointés du doigt par la population sont les agents du SNR, les policiers, les administratifs à la base et les Imbonerakure, jeunes militants du parti au pouvoir.

Au vu cette situation dramatique, nous lançons une fois de plus un appel vibrant aux responsables du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, de rééduquer et de désarmer les Imbonerakure qui sèment, jour et nuit, le désordre et la terreur sur tout le territoire national..

Un appel vibrant est lancé aux autorités politiques de la base au sommet, de mesurer l'impact des discours et des ordres qu'ils diffusent auprès de la population et surtout auprès des jeunes en général et des Imbonerakure en particulier, de contrôler à temps leur comportement à l'endroit de cette dernière, et de les redresser le plus tôt possible.

Ici, l'APRODH recommande d'arrêter les contributions forcées collectées par des Imbonerakure ou les administratifs car elles se font en dehors de toute réglementation et ne sont pas de nature à servir les intérêts des fils et filles de notre pays.

Aux instances judiciaires et surtout à la police judiciaire, nous ne cesserons pas de recommander de mener des enquêtes qui aboutissent, dans des délais raisonnables, à l'identification des auteurs des crimes multiples qui se commettent dans notre pays afin que ces derniers soient punis conformément à la loi. Une justice saine, impartiale et équitable, prête à réprimer le mal et soutenir les opprimés reste bel et bien le garant, de l'ordre, de la sécurité, de la paix sociale et de la stabilité du pays.

Au gouvernement nous demandons d'instruire les forces de l'ordre et de sécurité pour être réellement les garants de la sécurité dans tout le pays afin qu'aucune personne ne soit plus tuée dans le pays sous prétexte d'être un opposant au troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. La police de sécurité intérieure devrait être une police de proximité prête à secourir la population et non une police pour la répression et la persécution de la population.

FIN ***** FIN ***** FIN